

## **Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires des crédits**

## Fiche des crédits

### Sous-gestionnaire :

AD

Budget	Exercice	Article	Littera	Sous-Littera	Gestionnaire ou travail
91	09	005	01	00	924

Code Comptable : 931

### **Libellé budgétaire :**

Selene Clinton, gardien de gîte 47934 - Cokens vols 1000

Document par lequel la subdélégation initiale a été accordée :

1.22.1962/1962 14/1/60 (6 mon)

(1) Modifications apportées à la loi sur les

(1) Modifications apportées à la subdélégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiées dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu doit toujours figurer sur les fiches intercalaires des engagements. (Mod. 31/4 bis.)

## *REMARQUES IMPORTANTES*

- REMARQUES IMPORTANTES.**

1<sup>o</sup> Les dates d'engagement sont celles des bons ou lettres de commande, des achats aux autochtones, des expéditions (bordereau de transport), des déplacements (portage ou pagayage) ; les soldes et salaires sont engagés fin de mois (ou fin de période des prestations inférieures à un mois).

2<sup>o</sup> Des engagements suffisants pour couvrir les charges incomptant au budget en cause doivent obligatoirement être portés à la fiche modèle 31/4 bis pendant la période d'engagement; au delà de cette période (31 décembre de la première année de l'exercice pour le B. O.), tout engagement nouveau est formellement proscrit.

3<sup>o</sup> Le sous-gestionnaire a pour obligation de suivre l'évolution de ses crédits et de signaler au gestionnaire, dès que possible, les besoins nouveaux; tout dépassement non autorisé préalablement engage sa responsabilité et peut donner lieu à l'ouverture de l'action disciplinaire.

4<sup>o</sup> Tout ajustement d'un engagement régulier au cours de la période de prolongation d'un B. O. doit être dûment justifié (imprévisibilité absolue rendant l'ajustement impossible avant le 31 décembre de la première année de l'exercice).

5<sup>o</sup> Le sous-gestionnaire a pour devoir de surveiller l'apurement de ses engagements d'après les données de l'ordonnancement, de rechercher les facturations non encore effectuées et de les rappeler, en temps opportun, aux fournisseurs. Les imputations à exercice clos doivent rester exceptionnelles et faire l'objet d'une justification complète et détaillée.

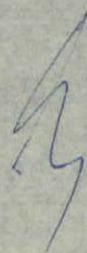
TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse: POLITIQUE-USUMBURA

Texte N°260726/ FIN REONSE VOTEL 02.01.162624 CINQ ZERO UN  
170900 ENGAGE 145892 CINQ ZERO DEUX 818575 ENGAGE  
800088 SIX ZERO DEUX 1500 ENGAGE 1500 NEUF DOUZE  
4100 ENGAGE 2400 TRENTÉ NEUF ZERO NEUF 1350 ENGAGE  
1150 - TERRITOIRE RUHENERI

-----  
Exp.Mr.Comptable Territorial

Ruhengeri, le 26/8/1961



RUANDA - URUNDI

005 01 - 009 12  
005 02 039 09  
006 02 08  
009 08

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
239	IISUMBURA	1271125	24	1040	

Indications de service  
taxées.

Betaalde dienstaanwij-  
zingen.

TÉLÉGRAMME  
Telegram

OFF TM21 CTA

RESIDENT RWANDA RESIDENT URUNDI TERRITOIRES

ASTRIDA BYUMBA KIBUYE KIBUNGU KISENYI KIGALI

GITARAMA NYANZA RUHENERI SHANGUGU ECOLE

RUHENERI TERRITOIRE BUBANZA BURURI KITEGA

NGOZI MUHINGA MURAMVYA RUTANA RUYIGI -

Arrivé à :  
Aangekomen te :  
REUNION  
24.8.40  
T.S.E.

Heure : .....  
Uur : .....

Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkort-  
ingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.  
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.  
Kennisgeving van  
ontvangst.

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)  
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

NO 02.01.162624 OBLIGEANCE ME CALBER RETOUR MONTANT VOS ENGAGEMENTS 30 JUIN  
STATISTIQUE PAS ENVOYES CE JOUR AUX ARTICLES SUIVANTS POUR LESQUELS AURIEZ  
SUBDELEGATIONS BO 1960 ARTICLE CINQ ZERO UN ET ZERO DEUX ARTICLE SIX ZERO DEL  
ARTICLE NEUF ZERO HUIT ARTICLE NEUF DOUZE ARTICLE TRENTÉ NEUF ZERO NEUF STOP  
RAPPELLE TELEGRAMME ANTERIEURS POUR ARTICLE QUATRE ZERO DEUX POUR TERRITOIRE  
BYUMBA GITARAMA BURURI STOP IDEM ARTICLE TRENTÉ NEUF ZERO HUIT POUR BYUMBA  
KISENYI KIGALI KIBUYE KIBUNGU STOP INSISTE SUR URGENCE SMXXMXXX STOP COMMUNIC  
Z POUR CHAQUE ARTICLE PRIMO POUR CONTROLE MONTANT SUBDELEGATION SECUNDON  
MONTANT ENGAGEMENTS FULLSTOP - POLITICAL --

Urgence Volé  
02.07.1926 24

2607

Cuij Zero ur 120 gos engage' 145 892 Cuij produc  
818575 engage' 800 088 nose Zero dark 1500 engage' 9500  
nose closure 4100 engage' 2400 Ankle nose zero nose 1350 engage'  
7150

2607/F

Rew



*Almo*  
Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : *AT RUHENERI* Fiche intercalaire des engagements

Code comptable : *103.1* Mois : *6 au 10 1961* Imputation : *9109 00501 00 924*

Montant subdélégué : *170 900* Libellé *Salaires - Plantes* Feuille n° *6*

N°	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, n° des bons, lettres ou autres documents.	Montant des engagements	Montant des annulations d'engagements	Montant net des engagements	Visa B. C.	N° du livre de caisse ou de l'O. P.
		Reports au <i>30-6-61</i>			<i>145892</i>		
			<i>30-9-61</i> <i>Caion</i>			<i>JMB</i>	

Totaux à reporter :

APA

## Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : AT Ruengenri

Fiche intercalaire des engagements

Code comptable : 1031 Mois : 1 à 3 Impulsion : 91.09.005.01.00.924

Montant subdélégué : 170.980

Libellé Salaire Plauons etc.

Feuille n° 5.

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, no des bons, lettres ou autres documents...	Montant des engagements	Montant des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa B.C.	No du livre de caisse on de l'O.P.
----	-----------------------	---	-------------------------	---------------------------------------	------------------------------	-----------	------------------------------------

36	15/12	Reports au 15-XII-60 Annulation poste 35 <i>Ruengenri 31/12/1961</i> <i>Qm le sous-gestionnaire de crédit</i> <i>de CT 1631</i> <i>X LITARO MBH-1</i>	25.008	170.980	145.892		
----	-------	--	--------	---------	---------	--	--

**Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits**

Sous-gestionnaire : A.T Ruhengeri

Fiche intercalaire des engagements

Code comptable : 1031 Mois : 1 à 3 Imputation : 91.09.005.01.00.924

Montant subdélégué : 170.900 Libellé Salaire Plaitions etc. Feuille n° 5

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, no des bons, lettres ou autres documents...	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa B.C.	No du livre de caisse ou de l'O.P.
36	15/12	Reports au 15-XII-60 annulation poste 35 <i>Ruhengeri</i> Sur le sous-gestionnaire de crédit de C.T 16.31 R.U.T.A.R.O 1107-1	25.008	145.892	170.900		

APA

## Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : AT Rehenger

Fiche intercalaire des engagements

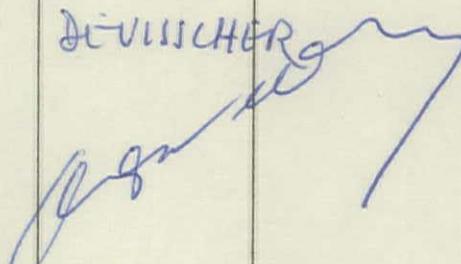
Code comptable : 9051 Mois : 9 à 12 1960 Imputation : 91.09.005.01.00.924

Montant subdélégué : 170.900 Libellé Salaire Plantes etc. Feuille n° 4

No des engagements	Dates	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, no des bons, lettres ou autres documents...	Montant des engagements	Montant des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa B. C.	No du livre de caisse on de l'O. P.
12	15/9	Reports au 15.9.60			108.008		
13	14/10	Annulation no 11 Contrat nos. sal + etc.	8.781	46000	62.008		
14	28/10	" octobre "	8321		82.789		60/10
15	30/11	" novembre "	7.662		29.910		72/10
16	16/12	Journaliers Contrats nos. sal + FC1	9857		86.772		44/11
17	10/10	Marché des échelles, serrures serrurier Marché des OVA P, RV de 150/60	4880		96.629		14/12
18	5/11	Bons des serv. Poste bon de 151/60	1020.		102.520		901.0261.0055 PMT
19	5/11	Vivres divers Bons divers mandarine de 152/60	5684		108.213		
20	5/11	Vivres divers + pétrole N.S. serv. Mandarine BC 153/60	420.		108.633		
21	5/11	Materiel échelle des serv mandarine de 154/60	4282		112.915		
22	5/11	Paris, café Rés. serv. Eden de 155/60	5425		118.340		901.0261.0055 PMT
23	5/11	Vende Banane Rés. serv. Rigourou BC 156/60	2026.		120.366		
24	10/11	Marché des serv. Océan de 157/60	1600		121.966		Payé
25	10/11	Vivres divers mandarine des serv. Bons 158/60	997		124.166		901.0161.0055 PMT
26	10/11	2000 huile huile des serv. mandarine BC 159/60	2200.		122.597		IT.
27	12/11	Vivres. Rés. serv. mandarine BC 160/60	3431		129.094		IT.
28	12/11	Cassette serv. bons au bon mandarine BC 161/60	1497		129.994		
29	12/11	Bons Rés. serv. rigourou BC 162/60	900.		129.994		
30	12/11	Paris Rés. serv. Eden de 163/60	2600.		133.312		
31	2/9	Paris Café Eden 166/60	1343		134.655		
32	26/9	Paris huile huile Joshi BC de 167/60	1212		135.867		
33	10/9	Marché public poisson Rés. OVA P, RV de 168/60	3180		139.042		Payé
34	30/12	Contrat d's décembre sal + etc	6845		145.892		
35	15/12	Prévisions décembre	25008		170.900		66/12
Totaux à reporter :							
Le 15/12/60 RIBURG							

*APB*  
Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : *AT Rehenger* Fiche intercalaire des engagements  
 Code comptable : *9031* Mois : *6 - 9* Imputation : *91 09 005 01 00 924*  
 Montant subdélégué : *108.000* Libellé *Sal Blauhs est* Feuille n° *3*

Nº des engagements	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, n° des bons, lettres ou autres documents...	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa C.B.C.C	Nº du livre de caisse ou de l'O.P.
		Reports au <i>23 - 6</i>			<i>45262</i>		-
9	28/2	<i>Contrat juillet sal + etc</i>	<i>7965</i>		<i>53927</i>	<i>30/2</i>	
10	29/8	<i>contrat aout sal + etc...</i>	<i>8781</i>		<i>62008</i>	<i>36/8</i>	
11	15/9	<i>Prévision septembre</i>	<i>9.000</i>		<i>71.008</i>		
12	15/9	+ <i>Prévisions Septembre, Novembre</i>	<i>37.000</i>		<i>108.008</i>		
<i>Rehenger, le 15/9/66</i> <i>de CT 9021</i> <i>DÉVISSHER</i> 							
Totaux à reporter :							

A.P

**Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits**

Sous-gestionnaire : **AT**

Code comptable : **931**

Montant subdélégué : **429349,70**

**RUHENERI**

Mois : **3 26**

19 Go Imputation **9109 005 01 00 924**

Fiche intercalaire des engagements

sel plaidons etc

Feuille n° **2**

N° du livre ou  
de caisse ou  
de l'O.P.

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, n° des bons, lettres ou autres documents...	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa C.B.C.C	N° du livre ou de caisse ou de l'O.P.
4	15/3	Reports au 15-3			26485		-
5	29/3	Accumulat... portes			12.485		91/3
6	31/3	Contractés mars sel + RUCO	8739	9000	26.224		92/3
		" mars .....	533		26.257		92/3
7	29/4	" avril .....	8739		35.496		68/4
8	07/5	" mai .....	9182		44.683		64/5
8	23/6	" juin .....	9266		45.862		59/6

A.P

## Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : AT RUHENER Fiche intercalaire des engagements  
 Code comptable : 9.31 Mois : 3 a 6 19.60 Imputation 91.9 005-01.00.924  
 Montant subdélégué : 42934 Libellé sel planches etc Feuille n° 2

Nº	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, n° des bons, lettres ou autres documents...	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa C.B.C.C	Nº du livre de l'O.P.
	Reports au 1.1.3				26485	-	
4	15/3	Annulations portes			17.485		81/3
5	29/3	Contratés marr sel + cuivre	8739	9000	26.284		26/3
6	30/3	.. marr ..	533		26.257		65/4
7	29/4	.. avril ..	8739		35.496		44/5
8	23/5	.. mai/juin ..	4162	44.688	45.862		59/6
			92.66				

Total à reporter :

Mod. 31-4bis

A 1

## Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits

Sous-gestionnaire : AT *Bruegger* Fiche intercalaire des engagements  
 Code comptable : 931 Mois : 7 1962 Imputation : 9109 005 0100924  
 Montant subdélégué : 42934 Libellé *Sal Rautens etc* Feuille n° 1

N°	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, noms des fournisseurs, n° des bons, lettres ou autres documents...	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa C.B.C.C	N° du livre de caisse ou de l'O.P.
1	28/11	Reports au <i>Conseil Jeunesse</i>	8168		8168		62/1
2	29/12	" <i>jeunesse</i>	8917		17485		62/2
3	15/3	<i>Precisions</i>	9000		81485		-
Totaux à reporter :							

-Niy.L-/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri , le 20 juin 1960  
, de

(<sup>1</sup>) N° B/1917 /Fin IV

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

A Monsieur le Résident Général du Ruanda-Urundi--

Subdélégation crédit  
salaires plantens.-

à

U S U M B U R A . -

Seus-ceuvert de Monsieur le Résident Spécial  
du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Résident Général,

Subsidiairement à mes lettres n°518 et 1.000/IV respectivement du 10 février et du 26 mars 1960 et en réponse à votre télégramme n°221/02/243030 du 30 mai 1960 j'ai l'honneur de vous confirmer que le crédit me subdélégué sous l'art 005/01(salaires plantens,gardiens de gîte etc) ne me suffit pas pour le premier semestre.

Je vous rappelle que le Territoire possède 11 gîtes BO et que 8 gardiens de gîte, comme prévus par vos prévisions, ne suffisent pas.-

Je pense que, si une certaine austérité s'impose dans l'attribution des crédits, beaucoup d'économies peuvent être réalisées en supprimant des dépenses souvent unitiles mais non pas en supprimant les gardiens de gîte, chargés de l'entretien courant de bâtiments BO souvent fort isolés, destinés à héberger les Agents itinérants qui bien souvent arrivent tard à son logement, après une journée de travail fort épuisante.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL  
DIERCKX de CASTERLE.M.-

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

No. 1 Fin IV  
Résident Général  
Urz

M. Résident Général

Kigali

Objet Subdélégation  
Crédit salaires gardiens

Subdélégation ont à mes lettres  
n° 518 et 1000 / IV respectivement du 10 février  
et 26 mars 1960 et en réponse à votre télégramme  
n° 221/02/24 30 30 j'ose du 30 mai 1960 faire  
l'honneur de vous enjouer que le crédit  
me subdéléguéé aux 8 aut 001/00 (salaires  
gardiens, gardiens de gîte etc) ~~peut~~ ne me  
suffit pas pour la première semaine. -

Je me rappelle que le territoire possède  
11 gîtes Bo et que 5 gardiens de gîte, comme  
prévus par vos prévisions, ne suffisent pas. -

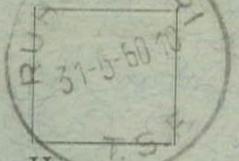
Je pense que, si une certaine austérité  
s'impose dans l'attribution des crédits,  
beaucoup d'économies peuvent être réalisées en  
supprimant des dépenses souvent inutiles mais  
non pas en supprimant les gardiens de gîte.  
Changez de l'autre fois courant de bâtiments <sup>Bo.</sup> non  
justes isolés, destinés à héberger les agents itinérants  
qui leur peuvent servir tantôt tantôt à un  
logement, après une pause de travail <sup>fort</sup> épous.

AGA

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
402	USA	93/69	30	1540	

Arrivé à :  
Aangekomen te :Heure :  
Uur :

N° Indications de service taxées. Betaalde dienstaanwij- zingen.	Fin IV
DATE	
TRAITER PAR	CT
off AS	

TÉLÉGRAMME  
Telegram

Gerritoire  
Ruhengeri

Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :Verklaring van de afkort-  
ingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.

Brieftelegram.

CR = Accusé de récep-  
Kennisgeving van  
ontvangst.TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)  
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

70 221/02/243030 rwt 169328/Fin avez reçu  
subdélégation 1er semestre 41.934 et 1000 art  
005/01 pour salaires 1 platon 3 porteurs communication  
1 gardien cimetière 8 gardiens de gîte et porteurs  
plus urgents ce crédit doit suffire recevez supplément  
1er semestre 2.566 frs pour paiement fci et c/b sentinelles  
impôts voir résidence Ruandez qui a reçu subdélégation  
recevez moins prochain nouvelle subdélégation pour 2ème semestre-Rifra

2421 28 9/38

2000

504

negative  
negative



Telegramme officiel

Adresse destinataire : Affaires Politiques Administratives  
Kraumbaum

TEXTE

169328/FIN Recouvrement urgente credit 00501  
supplément credit 11000 f. pris auquel accord  
par Télégramme  
versation.

vers. Comptable Central

-N.L-/

TERRITOIRE DE RUHENERI  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le 26 mars  
, de

(<sup>1</sup>) N°1.000/Fin IV.-

AS

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp

A Monsieur le Résident Général

Paiement Gardiens  
Gîtes.-

à

U S U M B U R A . -

Monsieur le Résident Général,

Me référant à votre lettre n°221/102/1265  
du 3 mars 1960, j'ai l'honneur de porter à votre con-  
naissance qu'aucun gîte du Territoire n'est occupé  
par un membre de mon personnel.-

Tout le personnel réside au poste et seul  
le personnel itinérant utilise les gîtes.-

Pour l'Administrateur de Territoire  
L'Administrateur Territorial Assistant Ppal  
Dierckx de Casterlé.M.-

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

## TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED  
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENESUsumbura , le 3 mars 1960  
, de

(1) N°221/I02/I265

Réf. n° :	
Annexe n°	Fin. IV
Bijlage	183/60
Objet	PAR
Voorwerp :	OT
P.V.R	
VISAS	✓

PAR

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

R U H E N G E R I . -

=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*Joudie* | Suite à votre lettre n° B/518/Fin IV  
du 10 février 1960, j'ai l'honneur de vous signaler que  
plusieurs de vos gîtes sont occupés par votre personnel.

De ce fait le conseiller financier  
avait décidé de diminuer le nombre de gardiens de gîte.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES  
AFFAIRES INDIGENES  
LE COMMISSAIRE DE DISTRICT  
ASSISTANT  
P. CHOTTEAU .-

Résident général

msa

Objet: Payer au  
gardien gîte

1000/15-IV

me réifiant à votre lettre n° 221/I02/  
1265 du 3 mars 1960, j'ai l'honneur de  
porter à votre connaissance qu'un gîte du  
Territoire s'est occupé par un membre de votre  
personnel. Toute personne résidant au porté  
et non le personnel itinérant ~~utilise~~ les gîtes.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

et non le personnel itinérant ~~utilise~~ les gîtes.

AF 1000

TERRITOIRE DE RUHENERI

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri : le 10 février 1960  
de

AS

(<sup>1</sup>) N° B/ 518 /Fin IV

à cl

Copie pour information à Monsieur le Résident  
du Ruanda à KIGALI.-

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp

Subdélégation.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A.-

Monsieur le Gouverneur, Général,

Suite à votre lettre n°221/102/172 du 14 janvier 1960 relative à l'objet cité en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que à l'art 005/01 vous ne prévoyiez que 8 gardiens de gîte alors l'année passée nous disposions d'un crédit pour 12 gardiens de gîte.-

Dans le Territoire de Ruhengeri il y a 11 gîtes d'étape B0, il est par conséquent indispensable d'avoir autant de gardiens pour assurer l'entretien et la surveillance de ces bâtiments.-

Un gardien de gîte est à mon avis indispensable pour le personnel itinérant, qui arrive souvent tard dans la soirée, au gîte sans le gardien il trouverait un gîte fermé, non nettoyé sans eau sans bois.

Pour l'Administrateur de Territoire  
**L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL**

DIERCKX de CASTERLE.M.-

p. 2591

By

AT Ruhengeri

OBJET :

=====

Subdélégations.-

Usumbura, le 14 janvier 1960.-

N° 571	Fam. IV
E	572/60
INTER PAR	CT
VISAS	D

N° 22I/I02/I72.-

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité à USUMBURA.-
- Monsieur le Chef du Service du Contrôle Budgétaire, Comptable et des Caisses à USUMBURA.-

A Monsieur le Sous-gestionnaire des crédits (Tous) à

A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

A Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire(TOUS) de et à

A Monsieur le Directeur de l'Ecole de Police à USUMBURA.-

A Monsieur le Directeur de l'Ecole d'Administration à ASTRIDA.-

A Monsieur le Chef d'Equipe Centre Social et Educatif à USUMBURA.-

A Monsieur le Chef d'Equipe Centre Social et Educatif à KITEGA.-

Monsieur . . . . .

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli les subdélégations des crédits émargées, ainsi que les tableaux des effectifs budgétaires des articles 004/02, 005/01, 005/02, 008/00, 009.07, 009/08, 036/02, 037/00, 039/09, 038/01, 038/02, pour la période du 1er janvier 1960 au 30 juin 1960 soit 50 %.

004/02 - Voyages pour raisons de service, pour raisons médicales ou pour mutation (y compris frais de logement durant le voyage et jusqu'à la fin du mois au cours duquel l'agent muté est arrivé à destination). Indemnité pour emploi en service de véhicule privé.

- que X  
signe X  
avoir subdéléguer X*
- (1) indemnité kilométrique
  - (2) indemnité bicyclette
  - (3) Frais de portage
  - (4) Frais de pagayage
  - (5) Indemnité kilométrique commissaires de police

.../...

- (Art 6(1) et 6(3))*
- Autorisation de gardiens de gîte*
- Primes détectives ou salaires*
- VO (1) et 6(h)*
- Art.005/01 Entretien et déplacement des relégués.  
Dot de libération pour femmes de polygames.  
Déplacement et entretien des élèves des écoles d'auxiliaires et successeurs des chefs.  
 (1) salaires plantons - gardiens de gîte etc.  
 (2) salaire sentinelles impôt (12 frs x 90 jours)  
 (3) porteurs de plis  
 (4) Endemoru  
 (5) 3 travailleurs O.C.A.
- Art.005/02 Soldes, allocations, frais d'entretien, de recrutement et de rapatriement, frais funéraires des policiers territoriaux. Indemnités aux agents de police qui font preuve de dévouement. Salaire des détectives.  
 (1) salaire, allocation familiale, indemnité de logement, primes bois de chauffage  
 (2) Déplacements.
- Art.008/00 Rémunération aux chefferies et cadeaux politiques. Subsides aux Caisses du Pays du Ruanda et de l'Urundi pour indemnisations des employeurs en compensation des Services rendus par leurs agents aux conseils institués par le décret du 14 juillet 1952 et aux députations permanentes de ces conseils.
- Art.009/07 Fêtes Publiques.
- Art.009/08 Consommation d'eau dans les Centres Extra-Coutumiers.
- Art.036/02 Voyages pour des raisons de service, pour raisons médicales et pour mutation (y compris frais de logement durant le voyage et jusqu'à la fin du mois au cours duquel l'agent muté est arrivé à destination). Indemnité pour emploi en Service de véhicules privés.
- Art.037/00 Rémunération et autres dépenses relatives au personnel engagé par contrat de travail.
- plus de bibliothèque*
- Art.039/09 Loisirs: dépenses diverses et subsides.  
destination : équipes de football dans chaque territoire.
- Art.038/01 Matériel durable mobilier.
- Art.038/02 Frais d'entretien, de fonctionnement et de consommation courante.

Observation : art.006/00. Les réservations aux magasins généraux à Léopoldville vous parviendront ultérieurement. Les commandes d'équipement pour la Police Territoriale seront groupés partiellement par le Service des Affaires Indigènes.

Je vous saurais gré de vouloir bien ouvrir une fiche budgétaire et de ne pas oublier de m'adresser trimestriellement la situation de vos engagements.

POUR LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES,  
LE COMMISSAIRE DE DISTRICT ASSISTANT,  
P.CHOTTEAU.

*Via C.P.C.C.  
Assistante à 1610  
J. Chotteau*

Subdélégations 1960  
50 %

Subdélégués	art.036.02	art.037/00	1039.09	038/01	1038/02
Ecole d'Administration	18.500			7.500	380.000
Centre Social Usumbura	87.500	150.000		58.500	76.453
Centre Social Kitèga				49.000	51.839
Section Cine			532.220		
Section Photo			73.360		
Section presse et information			I.655.050		
Section Radio			635.500		
A.T. Kitega			4.500		
A.T. Astrida			4.500		
A.T. Nyanza			4.500		
A.T. Kigali			4.500		
A.T. Kisenyi			4.500		
A.T. Ngozi			4.500		
A.T. Muhinga			4.500		
A.T. Shangugu			1.350		
A.T. Kibuye			1.350		
A.T. Ruhengeri			1.350		
A.T. Biumba			1.350		
A.T. Kibungu			1.350		
A.T. Gitarama			1.350		
A.T. Bubanza			1.350		
A.T. Muramvya			1.350		
A.T. Ruyigi			1.350		
A.T. Rutana			1.350		
A.T. Bururi			1.350		
A.T. Usumbura			3.065		

I Annexe à la lettre n° 22111/ du 14 janvier 1960  
Effectif budgétaire à l'article 004/02 police du B.O.R.U. 1960

1.	<u>Résident Ruanda</u>	Sous-commissaire de police chargé de la police routière au Ruanda.	Voiture classe I	34.600
2.	<u>Résident Urundi</u>	1 commissaire de police principal 1 commissaire de police Habitation-Bureau	Voiture classe III	7.110

II Annexe à la lettre n° 22111/ du janvier 1960.  
 Effectif budgétaire à l'article 005/01 du B.O.R.U. 1960

Service ou Territoire	Plantons	Porteurs de communications	Gardiens de cimetière	Gardiens de gîte	travailleurs OCA	Observations
Rés. Ruanda proprement dite.	5	-	-	-	-	
Territoire Kigali	2	6	1	15	-	
" Nyanza	-	3	1	8	-	
" Astrida	6	-	1	10	-	
" Shangugu	1	4	1	8	-	
" Kisenyi	-	4	1	7	-	
" Kibuye	4	5	1	8	-	
" Ruhengeri	1	3	1	8 (11)	-	
" Biumba	1	3	1	12	-	
" Kibungu	4	2	3	8	-	
" Gitarama	-	2	1	8	-	
Rés. Urundi proprement dite.	4	-	-	-	-	
Territoire Usumbura	11	-	4	-	3	
" Bubanza	2	8	2	14	-	
" Kitega	4	2	2	9	-	
" Muramvya	6	-	2	10	-	
" Ngozi	6	-	1	15	-	
" Muhinga	2	2	1	10	-	
" Ruyigi	3	3	1	10	-	
" Rutana	2	4	1	6	-	
" Bururi	2	3	1	13	-	
Totaux	66	54	27	179	3	

III Annexe à la lettre n° 22III/  
du 14 janvier 1960  
Effectif budgétaire à l'article 005/02 du B.O.R.U. 1960

	Elèves policiers	Déetectives	Pers.Admin.	Observations.
Territoire Kigali	131	5	1	
Territoire Nyanza	20	1	-	
Territoire Astrida	88	2	1	
Territoire Shangugu	43	3	1	
Territoire Kisenyi	43	3	1	
Territoire Ruhengeri	30	2 (s)	-	
Territoire Gitarama	20	1	-	
Territoire Kitega	88	2	1	
Territoire Muhinga	20	1	-	
Territoire Usumbura	310	15	3	
Ecole de Police	13	140		
Rumonge (territoire Bururi)	10			
Territoire Biumba	10			

IV Annexe à la lettre n° 22111/ du 14 janvier 1960  
A. Effectif budgétaire à l'article 009/08 du B.O.R.U. 1960

---

Usumbura : 0,017 m<sup>3</sup> x 42.000 x 366 x 7

Astrida	
Kigali	
Kitega	0,017 m <sup>3</sup> x 15.000 x 366 x 8,5
Kitega	
Kisenyi	
Nyanza	

pour l'année 1960

B. Effectif budgétaire à l'article 036/02 du B.O.R.U. 1960

---

1. Ecole d'Administration

a) chef de bureau - classe III	5000 km.
b) chef de bureau adjoint - cl.III	2500 km. pour l'année 1960
1 Indemnité de bicyclette x	750 frs.
1 Agent frais de logement à l'hôtel x 20 nuits x	300 frs.

2. Service social.

Usumbura :

1 travailleur social	classe III	4.800 km
2 travailleurs sociaux	" "	4.200 km
3 travailleurs sociaux	" "	4.200 km
4 travailleurs sociaux	" "	4.200 km

Kitega

1 travailleur social	classe III	3.600 km
2 travailleurs sociaux	" "	3.000 km
4 Habitations bureau		14.400 km

30 indemnités bicyclette à 750 frs.

pour l'année 1960

C. Effectif budgétaire à l'art.037/00 du BORU 1960  
diminution de F. 116.000 pour l'année 1960

D. Effectif budgétaire à l'art. 038/01 et 38/02 du  
B.O.R.U. 1960.

le détail vous sera envoyé ultérieurement.

A.L.

## Subdélégation de crédits

N° 221

02

4.028.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
 Service des Affaires  
 Politiques et Administratives

## SOUS-GESTIONNAIRE :

A Mr. l'Administrateur de Terri-

toire de &amp; à

R U H E N G E R I

Distribution :  
 ex. blanc : Gestionnaire  
 ex. rouge : Gestionnaire.  
 ex. vert : Probudget  
 ex. jaune : Ordonnateur-Trésorier.  
 ex. bleu : Plan Décentral.  
 ex. blanc : Résidence.  
 ex. blanc : Minute.

Il est porté à votre connaissance que les crédits à l'article budgétaire :

R.-U.	Budget	Exercice	Prévision	Article	Littera	Sous-littera	Gestion.	Indice du gestion.
9	1	0	9	0   0   5	0   1	0   0	9   2	4

Libellé : Salaire, frais d'entretien, de recrutement et de rapatriement du personnel engagé par contrat de travail. Entretien et déplacement des relégués politiques. Dots de libération pour femmes de polygames. Déplacements et entretien des élèves des auxiliaires et successeurs de chefs.

Qui s'élevaient à :

1 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0

sont      { majorés      } de :

4 | 2 | 9 | 0 | 0

Vous êtes autorisé à engager et à liquider à concurrence de :

1 | 7 | 0 | 9 | 0 | 0

Destination, répartition du crédit subdélégué, etc...

Suite à votre lettre du 13 septembre - ces crédits sont destinés à l'entretien de 34 personnes surveillées pendant 18 semaines à raison de 70,-- francs par semaine et par personne.

N° 4963	Fin IV
DATE	25.10.60
TRAITER PAR	CJ
V	d

Visa du Service du Contrôle budgétaire  
 Comptable et des Caisses.

Usumbura, le

18/11/60

Usumbura, le 14 novembre 1960.

LE GESTIONNAIRE DES CRÉDITS  
 LE DIRECTEUR DES AFFAIRES  
 POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES,  
 H. GUILLAUME.

• ГОДІВЛЯ  
БОЛІДОВСТІ ВІДЧУВАЛИСЯ  
І ВІДЕЛИСЯ

For example, if  $\mu = 0$ , then  $\hat{\mu} = \bar{x}$ .

15711-5	6-1
DATE	2-12-81
NO. A 103	23.41

mission de l'Office fédéral suisse de la population.

and the first stage of the process - simple storage of the crop - is the most important.

### Telolo

estissement de la partie de l'assassinat qui consiste à détruire l'ordre social et à établir une autre forme d'ordre social.

63

†\* 059 \*

• 7 •

A.L.

## Subdélégation de crédits

N° 221

02

3.431

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Service des Affaires

Politiques et Administratives

## SOUS-GESTIONNAIRE :

A Mr. l'Administrateur  
de Territoire de & à  
RUHENERI.

Distribution :

ex. blanc S/Gestionnaire ✓  
ex. rouge : Gestionnaire.  
ex. vert : Probudget  
ex. jaune : Ordonnateur-Trésorier.  
ex. bleu : Plan Décennal.  
ex. blanc : Résidence.  
ex. blanc : Minute.

Il est porté à votre connaissance que les crédits à l'article budgétaire :

R.-U.	Budget	Exercice	Prévision	Article	Littera	Sous-littera	Gestion.	Indice du gestion.
9	1	0	6	0   0   5	0	1	0   0	9   2   4

Libellé : Salaire, frais d'entretien, de recrutement et de rapatriement du personnel engagé par contrat de travail. Entretien et déplacement de reclus politiques. Dots de libération pour femmes de polygames - déplacements et entretien des élèves des auxiliaires et successeurs de chefs.

Qui s'élevaient à :

| | | | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 |

sont      { majorés      } de :

| | | | 3 | 7 | 0 | 0 | 0 |

Vous êtes autorisé à engager et à liquider à concurrence de :

| | | | 1 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 |

Destination, répartition du crédit subdélguéé, etc...

Ces crédits sont destinés à payer les salaires des sentinelles impôts.

A donner détail des engagements lors des statistiques trimestrielles.

Visa du Service du Contrôle budgétaire  
Comptable et des Caisses.

Usumbura, le

3/9/60

J. Lest

Usumbura, le 1er septembre 1960.

Le Gestionnaire de crédits

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES  
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES,  
H. GUILLAUME.

Ω<sup>2</sup>019-09-16

## Geographie et des Cartes.

Avec la classe du Contrôle préfectoral

W. GOETHE  
BÖHMISCHE VOLKSTHEATER  
TE DRESDEN DER VILNIUS  
TURM  
VON STADTWEISSENBERG

• 666-1976-18

• १२५ दिसेंबर १९८६ संस्कृत विभाग

As seen in Figure 5, the results of this study suggest that the relationship between the two variables is non-linear.

Decomposition: Ich kann es nicht mehr hören. Ich kann es nicht mehr hören.

2014

三

96

1 2 3 4 5 6 7 8 9

## Get a Gleasight at:

drop

ed accessoriis de ceteris.

RECEIVED  
MARCH 19 1968  
LIBRARY OF CONGRESS

THE  
WINTER  
SCHOOL  
OF  
THE  
UNIVERSITY  
OF  
EDINBURGH

Kigali 4 août 1960.-

RESIDENCE DU RUANDA.-

5141/FIN.

N°3548	Fri. IV
DATE	12-8-60
VISAS	✓ T

Subdélégation  
art.005/01  
Salaires sentinelles  
impôts.-

Copie pour information à Monsieur :  
l'Administrateur de Territoire(tous)

à RUHENERI

Kigali, le 4.8.1960.-  
Pour le Résident Spécial du Ruanda;  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
chargé de fonctions administratives.,  
H. RHEINHARD.,



A Monsieur le Chef du Service des Affaires  
Politiques et Administratives

à USUMBURA.-

Monsieur le Chef de Service,

Faisant suite à mon n°4385/FIN. du 23 mai 1960  
et me référant à votre n°221/02/2695 du 25 juin 1960, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir répartir entre les divers territoires du Ruanda, suivant tableau annexé, le total de 234.100 Frs. que vous m'avez subdélégué sur l'art.005/01(2).-

Les sommes ont été réparties de la même manière que celle adoptée dans mon n° 4385/FIN. précité.-

POUR LE RESIDENT SPECIAL DU RUANDA.,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
chargé de fonctions administratives.,  
H. RHEINHARD.,  
sé:

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA.-

REPARTITION DE LA SUBDELEGATION DE 234.100 Frs.  
- art.005/01 - Paiement salaires sentinelles  
Impôts.-

Territoire	Somme à subdéléguer
Kigali	26.600
Gitarama	25.000
Nyanza	27.000
Astrida	29.500
Shangugu	21;000
Kibuye	15.000
Kisenyi	23.000
Ruhengeri	37.000
Byumba	23.000
Kibungu	7.000
TOTAL	= 234.100 Frs.

A.L.

# Subdélégation de crédits

N° 221

02

2.431.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Service AFFAIRES POLITIQUES

ET ADMINISTRATIVES

## SOUS-GESTIONNAIRE :

A Mr.l'Administrateur de Ter-  
ritoire de & à RUHENERI.

Distribution :  
ex. blanc S/Gestionnaire ✓  
ex. rouge : Gestionnaire.  
ex. vert : Probudget  
ex. jaune : Ordonnateur-Trésorier.  
ex. bleu : Plan Décenal.  
ex. blanc : Résidence.  
ex. blanc : Minute.

Il est porté à votre connaissance que les crédits à l'article budgétaire :

R.-U.	Budget	Exercice	Prévision	Article	Littera	Sous-littera	Gestion.	Indice du gestion.
9	1	0	9	0   0   5	0   1	0   0	9   2	4

Libellé : Salaire, frais d'entretien, de recrutement et de rapatriement du personnel engagé par contrat de travail.

Qui s'élevaient à : | | | | 4 | 2 | 9 | 3 | 4 |

sont { majorés  
réduits } de : | | | | 2 | 5 | 6 | 6 |

Vous êtes autorisé à engager et à liquider à concurrence de : | | | | 4 | 5 | 5 | 0 | 0 |

Destination, répartition du crédit subdélégué, etc...

Ces crédits supplémentaires sont destinés à payer le F.C.I.  
et la C.P. pour le 1er semestre.

Visa du Service du Contrôle budgétaire

Comptable et des Caisses

Usumbara, le

30/5/1960

F. Elet

Usumbara, le 30 mai 1960.

Le Gestionnaire de crédits A.P.

G. VERSCHOREN A.T.A.

Pant

date est  
13/9/61 E. P.  
act

## CONGO BELGE

Magasin Réserve-Vivres du RU.  
Dépôt Usumbura  
Service Agriculture

A comptabiliser en recette au profit  
de l'art 93-00-032-00-00-.

8/2/61

N° 645/X/G/60. FACTURE des sommes dues par Résidence Surveillance

c/o Commissariat de Police - Territoire de Ruhengeri.

AU CONGO BELGE

de Mr. Conty S/c. de Police à Ruhengeri.

Suivant bon de commande n° du

Numéro des fiches de magasin	Nombre	Dénomination et spécification des articles	Prix unitaire	Montant
320	Kg. Haricots ex-Ruheng. au prix de			
160	Kg. de Pois ex- " " " de	4		
	le Kilo emballé pour la somme de Fr			
180	Kg. de riz ex-Ruhengeri au peix de	7		
	le Kilo emballé pour la somme de Fr			
	B.T. 3079 et 3080 -8 sacs.			
				1.260,-
				3.180,-
				=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Fr  
- TROIS MILLE CENT QUATRE VINGTS FRANCS -

Attention: Lors du paiement prière de verser au compte général n° 1 de Caiscoru, Banque d'Emission du Ruanda- et du Burundi à Usumbura et mentionner le n° de la facture.

En dépense et Recette  
L.C.N. 9073/0057

Art. 0046 et 0047

Us. 10/2/61

Le Comptable n° 9073

TH. DEVAUX

Usumbura, le 28 Septembre 1960

Le Comptable de la RV. 9073.

verso

Th. DEVAUX.-

Pour réception conforme  
Livraison prévue pour le mai de septembre  
exécutée le au matin  
RUHENERI, le 18-11-60  
(Fonction): Gardien résidence communale  
(Nom): Conty  
(Signature): Devaux

En dépense et recette L.C. 9073/0057  
Art. 0046 et 0047

Usumbura, le 10/2/61  
Le Comptable n° 9073

TH. DEVAUX

Pour vérification, approbation et Imputation à charge de l'art. 9109015100924  
Engagement n° 33 du 16-9-60

RUHENERI, le 31 XII 60

Le sous-Gestionnaire des Crédits

L'Administrateur Territorial

L'Administrateur de Territoire

à reporter à Terr. Ass. Financ.

E. DIERCKX de CASTERLE

Arrêté à la somme de

1e

Fonction le  
Nom  
Signature



CONGO BELGE  
 Magasin Réserve-Vivres du RU.  
 Dépôt Usumbura  
 Service Agriculture

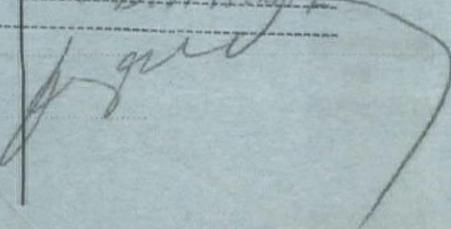
A comptabiliser en recette au profit  
 de l'art 93-00-032-00-00

N°797/XII/6/60 FACTURE des sommes dues par Résidence Surveillance.

Territoire de Ruhengeri

AU CONGO BELGE

suivant bon de commande n° 7/60 du 10 Novembre 1960.

Numéro des fiches de magasin	Nombre	Dénomination et spécification des articles	Prix unitaire	Montant
	400 kg.	de haricots ex-Ruhengeri au prix de 4 frs le kilo emballé pour la somme de ..... <u>B.I. n°4019 - 5 Sacs du 30 Novembre 1960</u>		1.600
		Usumbura, le 17 Décembre 1960		
		Le Comptable de la R.V. d'Usumbura n°9073		
En dépense et recette L.C. n°9073/0057 Art. 0042 et 0043		<u>en Dernier</u>		
Usumbura, le 10/2/61 Le Comptable n°9073		Th. DEVAUX--		
<u>en Dernier</u>				
TH. DEVAUX				
Pour réception conforme Livraison prévue pour le 10/12/60 exécutée le 10/12/60 RUHENERI, le 10/12/60 (Fonction): (Nom): (Signature):		Pour vérification, approbation et imputation à charge de l'art. 9100005010094 Engagement n° 84 du 10/12/60 RU. ENGERI le 10/12/60 Le sous-Gestionnaire des Crédits L'Administrateur Territorial L'Admin. de Territoire L'Adm. de l'Ass. Ppal. GPOY, M. ASTERLE.		
				
				à reporter :

Numéro des fiches de magasin	Nombre	Dénomination et spécification des articles	Prix unitaire	Montant
			Report :	

Total :

Arrêté à la somme de .....

....., le .....

Fonction le .....

Nom le .....

Signature .....

# É T I R U - Ruhengeri

B. P. GOMA  
R. C. USA. 17

22

FACTURE N° 11110

B. C. B. BUKAVU 340.958  
B. C. B. USA 640.960  
B. C. B. GOMA 250.052

**B.C.KISENYI 270.200**

RUHENERI, le 7/II/60

M

LE GOUVERNEMENT DU RUANDA URUNDI

KIGALI

Dt

DATE	LIBELLE	Prix Unitaire	TOTAL
5/II/60	<u>BON DE COMMANDE N° 5/60</u>		
	365 Pains	9	3.465
	70 Kgs café moulu	28	1.960
			<u>5.425</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:  
**CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ FRANCS.-**

~~Pour réception conforme~~

GTIAU

901 0261 0055 PMT

Pour vérification, approbation et imputation  
du bon de l'art. *91-1005-11-00000*  
du *11-11-60*

~~Pour réception conforme~~  
Livraison prévue pour la *12-11-60*  
(exécutée le *12-11-60*)  
RUMENGERI, le *12-11-60*  
(Fonction): *Secrétaire des Finances*  
(Nom): *PHITHASAB*  
(Signature): *[Signature]*

Le sous-Gestionnaire des Crédits

L'Administrateur Territorial

L'Administrateur de Territoire

L'Adm. Terr. Ass. Fin.

W. DIERCKX de CASTERLE.

**TRIPPLICATA**

NOTE POUR MESSIEURS LES FOISASSEURS :  
L'emploi du présent modèle de facture activera sensiblement la liquidation des sommes qui vous sont dues.

78  
TRIPPLICAT

ADRESSE ou POSTALE du CREANCIER :

ADRESSE ou C.C.P.) Banque d'Emission du Rwanda et du Burundi

(Numéro du compte) n° 47 USUMBURA

Code carte

14 15 16

18 19 20 21 22 23 24 25

41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53

Facture n° du 5/II/60

FOURNISSEUR et localité Service Forestier - Ruhengeri

N.B. - Indiquer : « Cession » colonnes 18 à 24 (lorsque la facture est cédée).

(colonnes 54 à 75)

## LE GOUVERNEMENT DU RUANDA-URUNDI DOIT

pour fournitures reprises ci-après,

suivant lettre/bon de commande n° 2/60, du 5/II/60 ci-joint  
ou joint à ma facture n° 10/60 du 5/II/60

Spécification des articles	Quantités fournies	Prix unitaires	Valeur totale
Stères de bois de chauffage pour Résidence Surveillée (Robinson) - Ruhengeri	17	60	1.020,-F

TRIPPLICATA

Pour réception conforme  
Livraison prévue pour le 17 XI 60  
exécutée le 17 XI 60  
RUHENERI, le 17 XI 60  
(Fonction): Service Résidence surveillée  
(Nom): DR. L. H. H. S. H.  
(Signature):

901 0291 0049 PMT

Montant total

1.020,-F

ARRETE A LA SOMME DE (en toutes lettres)

MILLE VINGT FRANCS

A Ruhengeri

Le 5 novembre 1960

Qualité :

Forestier-adjoint

Signature(s) :

Réserve au service  
de la Comptabilité :

Nos OPERATIONS  
(colonnes 76 à 80)

A compléter par le (sous) gestionnaire de crédits :

VU POUR VERIFICATION, APPROBATION ET IMPUTATION A CHARGE du :

Montants	Imputation																										C.E.						
	1	2	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	56	57	58	59	
5   6																																	
5   6																																	
5   6																																	
5   6																																	
5   6																																	

Engagement n° 18 du 5/II/60.

Le (date) 31 XII 60.

Le (sous) gestionnaire de crédits de Ruhengeri.

Nom : Fr. L'Administrateur de l'aire

signature : F. L'Adm. T. 47 r/pai.

M. D. CROIX de CASTERLE.

POUR RECEPTION CONFORME.

prévue pour le

Livraison

exécutée le

, le

19

(grade et signature)

Date réception :

Vérifié par :



P.K. MANDAVIA

B. P. 36

RUHENERI

R. C. 610 USA — B.B.A. 323

B.C.  
20 10/60

Servizio  
HT-

# FACTURE N° 589

Ruhengeri, le

15.10.12

1960

m

Gouvernement du RU.

Doit

300	K15 Lampe de bureau	750	-
29	K15 sur 4.	116	-
201	Dawon 5	1005	-
104	Pki paravent bordure 15	1560	

TRIPPLICATA

for 3431

901 01.61 0194 PMT

deckere Sincere remboursement  
assenti a la somme de  
trois mille quatre cent trente un

Pour réception conforme  
Livraison prévue pour le Mardi 10.10.60  
exécutée le Mercredi 11.10.60  
RUHENERI, le 10.10.60  
(Fonction): Surveillant des douanes et Juvella  
(Nom): BAHUTHASHAR  
(Signature): B.S.

Pour vérification, approbation et imputation  
charge de l'art. 91.09.003 0100 924  
Engagement no 26 du 12.11.60  
RUHENERI, le 22.1.61  
Le sous-Gestionnaire des Crédits  
L'Administrateur Territorial  
DIERCKX de CASTERLE

MANAGUA, NICARAGUA

38 p. B

RUEGENGER

REVIEWERS — P.H.A. 353

## FACTURE N°

३७१

Bücherliste 15

MP

1109 2010 1210 192

**800-222-1234** **www.safecity.org**

L'industrie automobile a été le point le

executive

RHE

၁၂၀၆

— : (той) : (авториз.)

**abstegration**, **abstegration of impulsion**

RECORDED AND INDEXED  
APR 19 1964

Chloride of calcium  
in the atmosphere.

RÜHLENGESELLSCHAFT DESS CREDIT-  
KREDITINSTITUTES

The Society of Geologists and Miners  
Administration Section

RUANDA-URUNDI

à ci-joint  
1/ versé total  
U2.900 5/07

N° 10/60.

service

APR

Budget

Article

Littéra

fournir par MANDAVIA Commerce Ruhengeri

livrer à Presidence Sénatrice

## BON DE COMMANDE

Détails de la fourniture

Ruhengeri

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
300 kg	poivre de terre	2.50 fr.	750.00
29 kg	sel	4.00	116.00
261	savons	5.00	1005.00
104	savons en poudre	15.00	1560.00
			3431.00
901 01.61 0194 PMT			

Visa du Service du Budget  
et du Contrôle.

(OK)

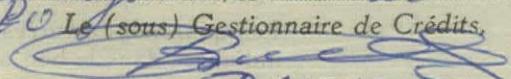
du

12

19

BAUTHASITA  
603/Comptable

N.E Avis important pour les fournisseurs (au verso)

Ruhengeri le 12 Dec. 1960  
Le (sous) Gestionnaire de Crédits,  


## Avis important à nos fournisseurs

Nous rappelons à Messieurs les fournisseurs les prescriptions suivantes pour l'établissement des factures pour fournitures effectuées aux Services de la Colonie.

*Les factures doivent :*

- a) être établies en 3 exemplaires (un original et deux copies) ;
- b) porter toute référence utile relative à la commande, (N° bon de commande, N° lettre de commande) ;
- c) porter la mention « Arrêté à la somme de ..... (somme en toutes lettres) » ;
- d) être signées ;
- e) indiquer le numéro du compte bancaire ou de chèques-postaux ;
- f) être adressées au service émetteur du bon de commande.

Si la facture fait suite à un bon de commande celui-ci DOIT y être annexé.

En cas de factures MULTIPLES se référant à un MEME BON DE COMMANDE celui-ci doit être joint à la PREMIERE facture. Les factures ultérieures porteront alors la mention « à valoir sur Bon de commande n° ..... joint à notre facture n° ..... du ..... »

Si la facture fait suite à une LETTRE DE COMMANDE, la référence de cette lettre suffit.

- Les factures ne peuvent se rapporter qu'à un SEUL Bon ou Lettre de commande.
- Les prix unitaires spécifiés dans les bons ou lettres de commande doivent être respectés.

Les quantités facturées ne peuvent en aucun cas dépasser les quantités indiquées dans le bon ou la lettre de commande.

\*\*

La stricte observance des prescriptions ci-dessus facilitera et hâtera la liquidation des factures introduites.

P.K. MANDAVIA

B.P. 36

RUHENERI

R.C. 610 USA — B.B.A. 323

Be 300

11/6

Service

11.

Ruhengeri

FACTURE N° 590

Ruhengeri, le

15. 12

1960

m

Gouvernement du Rwanda

Doit

1	Sum of 18 Francs	1017
3	Sum	150
5	Brass	301
	901 0161 0194 PMT	97
		1118

Le 14/12  
de la date ci-dessus vendredi et  
arrive le à la Poste de Ruhengeri soit  
qu'il soit en état d'être livré

Pour réception conforme  
Livraison prévue pour le 10/12/60  
exécutée le 14/12/60

RUHENERI, le 14/12/60

(Fonction): Secrétaire Général

(Nom): BALTHASAR

(Signature):

TRIPLEXATA

Pour vérification, approbation  
échec de l'art. 9109 00100094  
Engagement no 87 du 12-12-60

RUHENERI, le 15-12-60

Le sous-gestionnaire des Crédits

L'Administrateur Territorial

M. SENECKX de CASTEL



RUANDA-URUNDI

Service

APG

Budget

à établir  
à imprimer  
100,101  
publ. 42.90 F

N° 361/60

Article

9109 005 0100 924

Littéra

A fournir par MANDAVIA

A livrer à Residence Simbélé

Détails de la fourniture

## BON DE COMMANDE

Buhenger  
Buhenger

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
1 serie	18 carnets 2° B. 1 INF.		1014.00
3	seaux	60	180.00
5	bones	60	300.00
	AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES		1997.00

REÇU le 30. DEC. 1960  
N° cl. 02/02/7627  
CINE RADI RUDI  
Sect. Gest.

901 01.61 0194 PMI

Visa du Service du Budget  
et du Contrôle,Buhenger, le 12. dec. 1960  
Le (sous) Gestionnaire de Crédits

Inscrit fiche mod. I Poste n°

1782

du

12 XII

19

60 BALTHASAR

Stémpel

Mod. 34 - C. 9 A (A5 - 12 - 52)

N.B. Avis important pour les fournisseurs (au verso)

## Avis important à nos fournisseurs

Nous rappelons à Messieurs les fournisseurs les prescriptions suivantes pour l'établissement des factures pour fournitures effectuées aux Services de la Colonie.

*Les factures doivent :*

- a) être établies en 3 exemplaires (un original et deux copies) ;
- b) porter toute référence utile relative à la commande, (N° bon de commande, N° lettre de commande) ;
- c) porter la mention « Arrêté à la somme de ..... (somme en toutes lettres) ») ;
- d) être signées ;
- e) indiquer le numéro du compte bancaire ou de chèques-postaux ;
- f) être adressées au service émetteur du bon de commande.

Si la facture fait suite à un bon de commande celui-ci DOIT y être annexé.

En cas de factures MULTIPLES se référant à un MEME BON DE COMMANDE celui-ci doit être joint à la PREMIERE facture. Les factures ultérieures porteront alors la mention « à valoir sur Bon de commande n° ..... joint à notre facture n° ..... du ..... »

Si la facture fait suite à une LETTRE DE COMMANDE, la référence de cette lettre suffit.

- Les factures ne peuvent se rapporter qu'à un SEUL Bon ou Lettre de commande.
- Les prix unitaires spécifiés dans les bons ou lettres de commande doivent être respectés.

Les quantités facturées ne peuvent en aucun cas dépasser les quantités indiquées dans le bon ou la lettre de commande.

\*\*

La stricte observance des prescriptions ci-dessus facilitera et hâtera la liquidation des factures introduites.

77

CONGO BELGE  
Reserve-Vivres du R.U.  
Magasin Usumbura  
Dépôt Agriculture  
Service

A comptabiliser en recette au profit  
de l'art. 93-00-032-00-00-

N° 679/X/G/60.

## FACTURE

des sommes dues par

Résidence Surveillée(Ile Robinson)  
e/o Complice Balthazar -Ruhengeri

AU CONGO BELGE

cl/60

du 10/10/60.

Suivant bon de commande n°

Numéro des fiches de magasin	Nombre	Dénomination et spécification des articles	Prix unitaire	Montant
800	Kgs. Haricots ex-Ruheng. au prix de 4 le Kilo emballé pour la somme de			3.200,-
240	Kg. Riz ex-Ruhengeri au prix de 7 le Kilo emballé pour la somme de <u>B.T. 3089 - 13 sacs.</u>			1.680,-
				4.880,-
				<u><u>=====</u></u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de frs.  
- QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS -

POOF  
Livraison prévue le 10/10/60  
(Fonction):  
(Nom):  
(Signature):  
*Secrétaire Général  
BALTHAZAR*

Usumbura, le 11 Octobre 1960  
Le Comptable de la RV.d'Usa.9073

*✓* TH. DEVAUX --

En dépense et recette L.C. 9073/0057  
Art. 0044 et 0045

Pour vérification, approbation et imputation à  
rôle de l'art. 9109-005-01-00929  
L. m. n. 17 du 20/10/60

RU ENGERI, le 31 X 1960  
Le sous-Gestionnaire des Crédits  
L'Administrateur Territorial

L'Administrateur de Territoire  
L'Adm. Terr. Ass. Ppal.  
D'ERCKX de CASTERLE.

à reporter :

Numéro des fiches de magasin	Nombre	Dénomination et spécification des articles	Prix unitaire	Montant
			Report :	
			Total :	

Arrêté à la somme de .....

, le .....

Fonction

le .....

Nom

Signature

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE RUHENCERI

Ruhengeri le 6 novembre 1961..  
de

(<sup>1</sup>) N° 3222/Fin.- XXI

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

K I C A L I . -

Avis d'imputation directe.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 1801/Budget du 4 octobre dernier, dont objet émargé, j'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe, un extrait certifié conforme du registre de paie relatif aux dépenses reprises sub avis d'imputation n°s 37/61 et 44/61 de la comptabilité de Préfecture de Ruhengeri.-

Le Comptable Territorial  
JAVAUX A.-

Kigali, le 4 Octobre 1961  
N°I80I/Budget

Objet:

N° 3006	Fin 17/06/61 et
VISAS	

A Monsieur le Comptable Territorial  
de et à  
R U H E N G E R I,  
sous couvert de Monsieur l'Administrateur  
de Territoire de et à  
R U H E N G E R I.-

Monsieur le Comptable,

Afin de me permettre d'imputer vos avis d'imputation directe n° 37/61 du 27/6/61 et n° 44/61 du 31.7.61, de 52.965.-frs, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir, par premier courrier, une copie du registre de paie se rapportant à cette dépense.

Le Commissaire  
CH.LEES.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri le 6 novembre 1961.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE RUHENERI.-

(\*) N° 3223/Fin XXI.-

Réf. n° :

Copie pour information à Monsieur  
l'Ordennateur Trésorier à KIGALI.-

Annexe :  
Bijlage

Objet :  
Voorwerp :

A Monsieur le Ministre des Affaires Techniques

Avis d'imputation  
directe n° 27/61.

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 640/1269 du 31/8/61  
dont objet émargé, j'ai l'honneur de vous retourner, en  
annexe, dûment complété par le détail des dépenses, l'avis  
d'imputation directe n° 27/61 de la comptabilité de pré-  
fecture de Ruhengeri.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Comptable Territorial,  
JAVAKA,A.-

/RECOMMANDÉ/

Kigali, le 31/8/61  
N° 640/1269

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

Objet : - Monsieur l'Ordonnateur Trésorier du Ruanda  
à K I G A K I.

Annexe : I

CF.

A Monsieur l' Administrateur de Territoire

de et à

R U H E N G E R I.

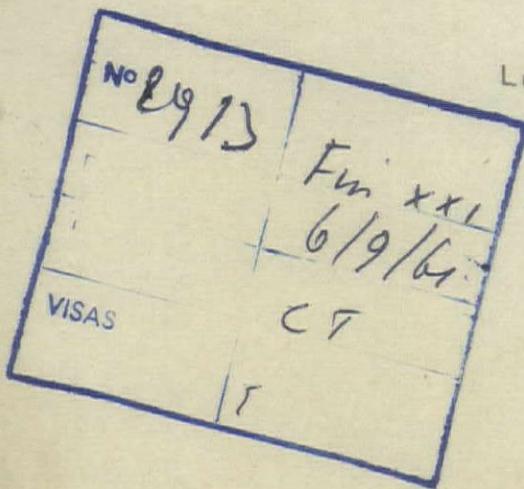
Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre avis d'imputation directe N° 27/61 portant sur 21.300 francs inscrits sous poste n° 22 du 6 mai 61 de votre livre de caisse.

Il vous est retourné pour connaître le détail des dépenses, comme il est prévu dans la première colonne.

Le Commissaire aux Affaires Techniques.

HOLSTERS.M.-



CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
101	USUMBURA	26 I 23	12	1045	



Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.

Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.  
Kennisgeving van ontvangst.

TC = Collationnement.

Te collationneren.

**TÉLÉGRAMME**  
**Telegram**

~~2999 Ein  
13/10/40  
CT.~~  
OFF TM4 CTA

RESIDENT KIGALI TERRITOIRES RUHENGERO

GITARAMA RADIO USUMBURA -

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

NO 02 I 11 I 197012 PRIÈRE CABLER TOUTE URGENCE DÉPENSES DEFINITIVES BO 60 ART

038 I 02 -

POLITIQUE .-

Vatel or 11/197012 Afbel 14.00 fls

3010

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse:

POLITIQUE USUMBURA

Citation: N°301013/FIN VOL 02/II/1970I2 TOTAL 14400 FRANCS

TERRITOIRE RUHENERI

EXP AT RUHENERI